



**Département
des Landes**

Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental
DCPu 18-2023

Arrêté publié sur le site de la Collectivité
le 1er Février 2024.

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le

ID : 040-224000018-20240201-DCPU_18_2023-AR



A R R E T E

PORTANT COMPOSITION DU JURY DE CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN COLLEGE ET GYMNASSE A SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE (40230)

Le Président du Conseil départemental des Landes

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu le Code de la Commande publique,
- Vu l'avis d'appel public à candidature pour le concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un collège et gymnase à Saint-Vincent-de-Tyrosse (40230) publié au JOUE, au BOAMP, ainsi que sur la plateforme de dématérialisation <https://demat-ampa.fr/> et sur le site internet du Conseil départemental des Landes www.landés.fr,
- Considérant que le jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un collège et gymnase à Saint-Vincent-de-Tyrosse (40230) se compose, outre du Président du Conseil départemental des Landes, Président de droit du jury du concours ou son représentant, d'un collège de cinq élus titulaires désignés par délibération I1/1 de la CP du 21 octobre 2022, d'un collège de personnalités compétentes au regard de l'objet du concours et d'un collège de personnalités justifiant de la qualification de maître d'œuvre exigée des candidats au concours,
- Considérant qu'il appartient au Président du Conseil départemental des Landes de désigner les membres appelés à participer au jury de concours au sein du collège des personnalités compétentes au regard de l'objet du concours ainsi qu'au sein du collège des personnalités justifiant de la qualification de maître d'œuvre exigée des candidats au concours,

A R R E T E

Article 1 : Sont désignés, avec voix délibérative, comme membres titulaires pour les deux tours du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un collège et gymnase à Saint-Vincent-de-Tyrosse (40230),

Collège des personnalités compétentes au regard de l'objet du concours :

- Madame Laëtitia JOUVE, Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale des Landes
- Monsieur Florent HUSTAIX, Principal du Collège Jean-Claude SESCOUSSE à Saint-Vincent-de-Tyrosse

Hôtel du Département
23, rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan
Tél. : 05 58 05 40 40
Mél. : marchespublics@landes.fr

landes.fr



Collège des personnalités justifiant de la qualification de maître d'œuvre exigée des candidats au concours :

- Madame Hilcer CASTRO, Architecte au CAUE,
- Madame Pascale HIDALGO PEREZ, Architecte à Hélette,
- Monsieur Jean-Baptiste COLTIER, Architecte à Bayonne,
- Monsieur Rémi LASSAUVETAT, Architecte à Anglet.

Sont désignés, avec voix consultative, comme personnalités compétentes au regard du projet de construction d'un collège et gymnase à Saint-Vincent-de-Tyrosse (40230) :

- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations,
- Madame la Payeuse Départementale,
- Monsieur le Maire de Saint-Vincent-de-Tyrosse.

Article 2 : Pour les personnalités compétentes au regard de l'objet du concours ainsi que celles justifiant de la qualification de maître d'œuvre exigée des candidats au concours, les frais occasionnés par leur participation audit jury de concours sont remboursés exclusivement sur présentation d'une note d'honoraires auprès du Conseil départemental des Landes.

Article 3 : Le présent arrêté est transmis au représentant de l'Etat et sera publié sur le site internet de la collectivité. Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Payeuse Départementale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication devant le Tribunal administratif de Pau – Villa Noullobos – 50 cours Lyautey 64010 PAU.

A Mont-de-Marsan, le - 1 FEV. 2024

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental